



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de lutte contre l'alcoolisme

Question écrite n° 89962

Texte de la question

Mme Marie-Renée Oget appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les trop faibles montants des subventions consacrés par l'État au fonctionnement des associations intervenant dans le domaine d'aide et d'accompagnement des personnes dépendantes de l'alcool. Aujourd'hui en France, environ cinq millions de personnes connaissent des difficultés liées à l'alcool, qu'elles soient médicales, psychologiques ou sociales. Aussi, le fléau que peut représenter la consommation abusive d'alcool est responsable de dommages indirects telles les conséquences en matière de sécurité routière. Face à l'urgence de cette situation, les associations d'aide et de prévention des personnes en difficulté avec l'alcool, à l'image d'Alcool Assistance, dénoncent les faibles moyens financiers alloués par l'État à ces associations qui luttent contre l'alcoolisme et ses effets. Elle lui demande donc quelles dispositions le ministère de la santé et des solidarités envisage pour encourager les structures associatives, présentes sur l'ensemble du territoire français, à poursuivre leur travail déterminant dans la prévention et la lutte contre l'alcoolisme.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Renée Oget](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89962

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3281